Le Conseil Départemental de l’Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes a été contacté en cours de l’année 2011 par plusieurs consœurs qui se plaignaient de recevoir des patientes avec des ordonnances de rééducation post-partum prescrites par le Pôle-mère-enfant du Centre Hospitalier de Valence sur lesquelles était noté : «  rééducation post-partum par sage-femme ou infirmière ».

Nous avons donc écrit à Madame le Docteur Fernandez, chef de ce service, qui nous a affirmé qu’il s’agissait d’une erreur tout à fait involontaire suite à la mise en place d’un nouveau logiciel. Cette erreur a donc été corrigée.

Nous avons profité de ce courrier pour proposer à Mme Fernandez une rencontre pluridisciplinaire (médecin–obstétricien, sage-femme et masseur-kinésithérapeute) afin de montrer le savoir-faire de notre profession dans cette rééducation, ce qui a été accepté par Mme Fernandez.

Aussi, afin de pouvoir mettre en place cette future réunion dans le courant de l’année 2012, nous remercions les Consœurs et Confrères qui pratiquent la rééducation périnéo-sphinctérienne et du post-partum, et qui souhaitent participer, de bien vouloir se faire connaitre afin que nous puissions examiner les modalités d’une telle rencontre tout d’abord avec l’hôpital de Valence puis avec les autres services de maternité du département dans un deuxième temps.

Il vous suffit de nous contacter par mail à l’adresse : [cdomk26@orange.fr](mailto:cdomk26@orange.fr). Merci d’avance pour votre collaboration.

Stéphane Morales

Conseiller ordinal